

DELIBERATION N° 244-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : PROGRAMME ERASMUS+ : CONVENTIONNEMENT POUR MOBILITE ET ARGENT DE POCHE**

En octobre 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine a soumis une accréditation Erasmus+ à l'Agence nationale Erasmus+ France. Celle-ci a donné son approbation dans le cadre d'une action de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la deuxième année de ce programme, la Communauté de Communes de la Matheysine a reçu un financement spécifique pour réaliser des activités de formation transnationales liées à son accréditation Erasmus+, avec un premier acompte d'un montant de 40 005,90 €, pour des mobilités réalisées en 2026.

La contribution Erasmus+ doit permettre l'organisation du projet, financer les frais de séjour et de voyage, apporter un soutien à l'inclusion pour les organismes et les participants, apporter un soutien linguistique, financer les visites préparatoires et les frais d'inscription.

Les agences Mobility Hub LTD, FORMALTA LTD et FMTS Expérience sont chargées de mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre de l'accréditation Erasmus+. Elles assurent un accompagnement dans l'identification des organismes d'accueil à l'étranger et organisent les transferts depuis et vers l'aéroport de destination, vers des pays participant au programme.

A ce titre, la Communauté de Communes de la Matheysine s'engage à :

- Solliciter la contribution Erasmus+ auprès de l'Agence nationale Erasmus+ France,
- Conventionner avec les agences Mobility Hub LTD, FORMALTA LTD et FMTS Expérience et leur verser les participations pour la mise en œuvre des séjours et activités,
- Verser « l'argent de poche » prévu par le dispositif pour chaque participant :
  - D'un montant de 120 € pour les mobilités en Finlande, Grèce et Italie.
  - D'un montant de 108 € pour les mobilités à Malte.

Les projets de convention sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ APPROUVE le programme tel-que ci-dessus présenté ;
- ➔ AUTORISE Mme la Présidente à signer lesdites conventions et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

